

DE L'ACCUSATIF.

ACCUSATIF AVEC LES VERBES TRANSITIFS.

§ 353. L'accusatif indique mouvement, tendance, direction vers un lieu (cf. § 368), et par analogie, tendance vers un but ou un résultat; et c'est pour cela que les verbes transitifs régissent l'accusatif : *Urbem video* (je vois la ville); la ville est le but vers lequel est dirigée l'action de voir. *Deus creavit mundum* (Dieu a créé le monde); le monde est le résultat de l'action de créer.

§ 354. Beaucoup de verbes intransitifs deviennent transitifs en composition : *Adire aliquem* (aborder quelqu'un); *opus aggredi* (entreprendre un ouvrage); *consilium inire* (prendre une résolution); *silvas pererrare* (parcourir les forêts); *urbem obsidere, oppugnare* (assiéger, attaquer une ville); *(maenia circumvenire)* (entourer les murailles); *Alpes transire* (passer les Alpes); et une foule d'autres que l'usage apprendra.

REM. 1. Quelques verbes de cette espèce sont employés tantôt comme transitifs, tantôt comme intransitifs : *Excedere modum* (passer les bornes), et *excedere provinciā, e* ou *de provincia* (sortir de la province). — *Egredi fines* (franchir les limites), et *egredi finibus* (sortir du territoire).

2. Quelques verbes composés de *circum, præter* et *trans*, se trouvent avec deux accusatifs, dont l'un est régi par le verbe, l'autre par la préposition : *Annibal duodecim millia equitum Iberum traduxit*, T. Liv. (Annibal fit passer l'Ebre à douze mille cavaliers) = *duxit trans Iberum*.

L'accusatif de la préposition se conserve avec le passif : *Cæsar reperiebat plerosque Belgas esse ortos ab Germanis, Rhenumque antiquitus transductos*, Cés. (César trouvait que la plupart des Belges étaient originaires de Germanie, et avaient été transportés anciennement en deçà du Rhin).

Verbes régissant deux accusatifs.

§ 355. Avec le verbe *docere* et son composé *edocere*, les Latins mettent à l'accusatif le nom de la chose que l'on enseigne, et celui de la personne à laquelle on enseigne cette chose : *Doceo pueros grammaticam*¹ (j'enseigne la grammaire aux

1. Le nom de la chose doit être considéré comme faisant partie du verbe, et formant avec lui une sorte de composé, dont le nom de la personne sera le complément direct : *gramma-*

enfants). — *Ciceronem Minerva omnes artes edocuit* (Minerve enseigna tous les arts à Cicéron).

Si le verbe est au passif, le nom de la personne en devient le sujet, et celui de la chose reste à l'accusatif : *Pueri docentur grammaticam*¹. On observera que *doceri*, signifiant être instruit, recevoir l'instruction, ne peut jamais avoir pour sujet un nom de chose.

REM. Lorsque *docere* signifie donner avis, donner connaissance d'une chose, il se construit bien avec *de* et l'ablatif : *Cæsar præmittit ad Boios, qui de suo adventu doceant*, Cés. (César envoie prévenir les Boïens de son arrivée).

§ 356. La règle des deux accusatifs s'applique au verbe *celare* (cacher) : *Non te celavi sermonem Ampii*, Cic. (je ne vous ai pas caché le discours d'Ampius).

On emploie aussi l'ablatif avec *de*, principalement quand le verbe est au passif : *Non est profecto de illo veneno celata mater*, Cic. (le secret de ce poison ne fut certainement pas caché à la mère).

§ 357. Cette règle s'applique en outre,

1° Aux verbes *orare, rogare* (prier, demander en priant) : *Nunquam divitias deos rogavi*, Mart. (jamais je n'ai demandé de richesses aux dieux).

2° Aux verbes *rogare, interrogare* (interroger) : *Interrogare aliquem sententiam* (demander à quelqu'un son avis); et avec le passif : *Scito primum me non esse rogatum sententiam*, Cic. (sachez que je n'ai pas été appelé à voter le premier).

3° Aux verbes *poscere, reposcere, flagitare* : *Pacem te poscimus omnes*, Virg. (nous vous demandons tous la paix). — *Quotidie Cæsar Æduos frumentum flagitabat*, Cés. (chaque jour César pressait les Éduens de fournir du blé).

Mais les simples déterminatifs neutres, comme *hoc, id, illud, quid, quod, unum, pauca, multa, omnia*, et autres semblables, se rencontrent beaucoup plus souvent avec ces verbes, que les accusatifs des substantifs : *hoc te rogo; unum hoc vos oro; quod me rogas*.

Les mêmes déterminatifs s'emploient aussi avec *moneo* : *Illud*

ticam-doceo pueros (j'instruis-en-grammaire les enfants). C'est ainsi que l'expression archaïque *animus advertere aliquid* offre le commencement d'une composition qui n'est complète que dans *animadvertere aliquid*. Cf. Méth. gr. pag. 308, Not.

1. Cf. Méth. gr. §§ 342 et 348.

me præclare admones, Cic. (vous me donnez un excellent conseil); mais on ne dirait pas avec un substantif, *errorem me admones*; cf. § 314.

REM. 1. Les verbes *rogare* et *interrogare* n'admettent guère, pour accusatif de la chose, que le mot *sententiam*; du reste, on dit *interrogare aliquem de aliqua re*.

2. Quant aux verbes qui signifient *demander*, *exiger*, ils prennent le nom de la personne à l'ablatif avec *a* ou *ab*, encore plus souvent qu'à l'accusatif : *Rem ab aliquo poscere*, *flagitare*, *postulare*, *exigere*. Cette construction est la seule permise avec *petere*; cf. § 324.

ACCUSATIF AVEC LES VERBES INTRANSITIFS.

§ 358. Tous les verbes latins peuvent être divisés en deux classes, 1° ceux qui reçoivent un complément direct pris hors d'eux-mêmes; ce sont les verbes actifs ou transitifs; 2° ceux qui renferment en eux-mêmes leur complément direct, et qui sont, ou Intransitifs relatifs, comme *opitulari*, *favere*, *parcere*¹ (cf. § 341, Note*); ou Intransitifs absolus, comme *currere* (courir = faire une course), *somniare* (songer = faire un songe), *gaudere*, *lætari* (se réjouir = avoir de la joie), *vivere* (vivre = passer sa vie).

Le complément direct compris dans ces verbes peut être exprimé séparément, lorsqu'on veut le qualifier ou le déterminer d'une manière quelconque : *Mirum somniavi somnium*, Plaut. (j'ai fait un rêve merveilleux). — *Consimilem luserat jam ille ludum*, Tér. (déjà il avait joué un jeu semblable). — *Tutioram vitam vivere*, Cic. (vivre plus en sûreté).

Dans ces exemples, le verbe intransitif a pour régime l'accusatif du nom tiré de lui-même. Quelquefois ce régime est un nom d'une signification analogue à celle du verbe² : *Tu abi tacitus tuam viam*, Plaut. (passe ton chemin sans rien dire). — *Qui currit stadium, eniti debet ut vincat*, Cic. (celui qui court dans le stade, doit s'efforcer de vaincre). — *Pugnare prælia*, Hor. (livrer des combats). — *Ambulare septingenta millia passuum*, Cic. (faire en marchant sept cent mille pas).

1. Ces verbes sont relatifs, parce que, pour former un sens complet, ils ont besoin d'un régime indirect (porter secours, accorder une faveur, faire grâce, à quelqu'un); les autres sont absolus, parce que leur action se termine en eux-mêmes, sans relation avec un objet extérieur.

2. Cf. Méth. gr. § 343.

REM. 1. De ces locutions, quelquefois très-élégantes, on ne doit imiter que celles dont on connaît des exemples.

2. Mais il est peu de verbes intransitifs qui ne puissent régir à l'accusatif *hoc*, *illud*, *pauca*, *multa*, et les autres déterminatifs universels (§ 37). Ces accusatifs déterminent le complément renfermé dans le verbe et représenté par le radical : *unum hoc doleo* (je n'ai qu'un regret); *unum omnes student* (tous ont un seul désir); *eadem fere peccat* (il commet à peu près les mêmes fautes).

3. Les poètes étendent cet usage à un grand nombre d'adjectifs neutres : *dulce loquens* (parlant un doux langage); *torva tuens* (lançant des regards farouches).

§ 359. 1. De même qu'on peut dire *dolere acrem dolorem*, Plaut. (ressentir une vive douleur), on dit aussi par analogie, *casum*, *sortem*, *vicem alicujus dolere* (plaindre le malheur, le sort, la condition de quelqu'un); *filiï mortem lugere*, *mærere*, *lacrimari* (pleurer la mort d'un fils)¹.

L'accusatif qui se joint à ces verbes est nécessairement un nom de chose; avec *flere* et *ridere*, l'accusatif peut être un nom de personne; *Flebunt Germanicum etiam ignoti*, Tac. (les inconnus même pleureront Germanicus). Toutefois les composés transitifs *deslere*, *deridere*, sont plus usités en ce sens.

2. On peut rattacher à cette classe *horrere aliquid* (avoir horreur d'une chose, la redouter), différent de *abhorrere ab aliquâ re* (avoir de l'éloignement pour une chose, y répugner) : *Ingrati animi crimen horreo*, Cic. (je redoute l'accusation d'ingratitude). — *Id abhorret a meis moribus*, Cic. (cela répugne à mon caractère).

3. *Queri* (se plaindre de) prend également bien l'accusatif et l'ablatif avec *de* : *Queror injuriam* ou *de injuria*.

ACCUSATIF AVEC LES VERBES PASSIFS.

§ 360.

I. Exuvias indutus.

On trouve, surtout chez les poètes, l'accusatif de la chose régi par un verbe passif : *Exuvias indutus Achilles*, Virg. (revêtu des dépouilles d'Achille).

Si l'on considère *indutus* comme l'équivalent de *qui induerat*

1. Quoique toutes ces expressions soient fort bonnes à imiter, la règle la plus générale n'en est pas moins de dire *dolere aliquâ re*, § 327.

(qui avait revêtu), on verra que l'idée d'action subsiste même dans le passif, et que l'accusatif en est le complément naturel¹. — En prose, on dirait avec l'ablatif, *indutus exuviis*.

§ 361.

II. Fractus membra.

Les poètes, et quelquefois aussi les prosateurs, mettent à l'accusatif le nom qui exprime la partie du sujet à laquelle se rapporte l'action exprimée par le verbe passif : *Verecundo suffunditur ora rubore*, Ov. (son visage se couvre d'une modeste rougeur). — *Fractus membra labore miles*, Hor. (un soldat dont les membres sont brisés par la fatigue). — *Annibal, tacitâ curâ animum incensus*, T. Liv. (Annibal, ayant l'âme dévorée d'une secrète inquiétude).

Dans le premier exemple, l'accusatif *ora* est régi, comme *exuviis*, par l'idée d'action comprise dans le verbe. Dans les deux derniers, l'action étant accomplie et le participe n'exprimant plus qu'un simple état, comme ferait un adjectif, *fractus membra*, *incensus animum*, s'expliqueront mieux par *fracta membra*, *incensum animum habens*².

§ 362.

ACCUSATIF AVEC LES ADJECTIFS.

I. Nuda pedes.

Les adjectifs eux-mêmes se trouvent souvent dans les poètes avec l'accusatif : *Os humerosque deo similis*, Virg. (ayant le visage et les épaules d'un dieu) = *similia habens*. On dira de même d'une femme qui a les pieds nus, *nuda pedes*; les cheveux blonds, *flava comas*. L'accusatif est régi par l'idée de possession comprise dans tout adjectif, et représentée par la désinence³.

II. Vitabundus castra.

Quelques adjectifs en *bundus*, comme *mirabundus*, *populabundus*, *vitabundus*, régissent aussi l'accusatif, mais d'après un autre principe, et uniquement parce qu'ils conservent le sens actif des verbes dont ils viennent : *Hanno, vitabundus castra hostium, Benevento jam appropinquabat*, T. Liv. (Hannon, évitant soigneusement le camp ennemi, approchait déjà de Bénévent).

1. Cf. Méth. gr. § 349, Not. 2.

2. Cf. Méth. gr. § 343.

3. Cf. § 343, et Méth. gr. § 344. — Les historiens imitent quelquefois les poètes : *Vi ceterâ egregius*, T. Liv. pour *in ceteris*.

§ 363.

ACCUSATIF PRIS ADVERBIALEMENT.

On doit remarquer encore certaines expressions fort usitées où figure l'accusatif, et qui forment de véritables locutions adverbiales, comme *magnam* et *maximam partem, suam vicem, id genus* : *Suevi non multum frumento, sed maximam partem lacte atque pecore vivunt*, Cés. (les Suèves consomment peu de blé; ils vivent en grande partie du lait et de la chair de leurs troupeaux). — *Suam vicem officio functus*, T. Liv. (s'étant acquitté de son devoir, en ce qui le concerne). — *Orationes aut aliquid id genus soleo scribere*, Cic. (j'écris habituellement des discours, ou quelque autre chose de cette espèce). — On dit également *maximā ex parte, aliquid ejus generis*.

Les exemples suivants se rattachent à la même analogie : *Homines id ætatis*, Cic. (des hommes de cet âge). — *Locus ab omni turba, id temporis, vacuus*, Cic. (un lieu où, à cette heure, on n'est point troublé par la foule). — *Thebani nihil moti sunt*, T. Liv. (les Thébains ne furent nullement émus).

DES QUESTIONS DE LIEU.

§ 364.

QUESTION Ubi.

On met à l'ablatif avec *in* le nom du lieu où l'on est, ou dans l'intérieur duquel une action s'exécute, lorsque ce nom est celui d'un pays, comme *Asia, Italia, Gallia*, ou un terme général, comme *orbis, regio, insula, urbs, silva, hortus*, etc. « Être en Italie, » *esse in Italia*. « Se promener dans le jardin, dans la forêt, » *ambulare in horto, in silva*.

REM. On emploie ordinairement l'ablatif sans préposition :

1° Dans certaines expressions consacrées, comme *terrā marique* (sur terre et sur mer, ou, par terre et par mer).

2° Lorsque le nom commun est accompagné de quelque adjectif, particulièrement de *totus* ou d'un autre déterminatif : *Castra Gallorum opportunis locis erant posita*, Cés. (le camp des Gaulois était avantageusement situé). — *Tyriorum coloniæ pane orbe toto diffusæ sunt*, Q. C. (les colonies des Tyriens sont répandues dans presque tout l'univers). — *Non eodem semper loco sol oritur aut occidit*, Sén. (le lever ou le coucher du soleil n'a pas toujours lieu à la même place).

Les poètes sous-entendent *in* même lorsqu'il n'y a pas d'adjectif : *Silvisque agrisque viisque corpora fœda jacent*, Ov.

§ 365. Noms de ville à la question *Ubi*.

1. Les noms de ville se mettent au génitif, s'ils sont de la première ou de la seconde déclinaison et du nombre singulier : *Alia Tusculi*, *alia Romæ evenit sæpe tempestas*, Cic. (il fait souvent un temps à Rome, un autre à Tusculum). De même, *Antiochiæ*, *Ephesi*, *Corinthi*, *Lugduni* (à Antioche, à Éphèse, à Corinthe, à Lyon).

2. Ils se mettent à l'ablatif sans préposition, s'ils sont du pluriel ou de la troisième déclinaison : *Athenis jam diu doctrina interiit*, Cic. (la science a péri depuis longtemps à Athènes). — *Cur jam oracula Delphis non eduntur?* Cic. (pourquoi ne se rend-il plus d'oracles à Delphes?) — *Babylone Alexander est mortuus*, Cic. (Alexandre est mort à Babylone).

3. Si après le nom de ville on place une apposition, les mots qui la forment se mettent à l'ablatif avec ou sans la préposition *in* : *Archias poeta Antiochiæ natus est, celebri quondam¹ urbe et copiosâ*, Cic.² (le poète Archias est né à Antioche, ville dès longtemps célèbre par sa population et par ses richesses). — *Milites legionis Martiæ Albæ constitèrunt, in urbe opportunâ, munitâ, propinquâ*, Cic. (les soldats de la légion de Mars s'arrêtèrent à Albe, position commode, fortifiée, et voisine de Rome).

4. Les noms de quelques îles peu considérables suivent la règle des noms de ville : *Conon plurimum Cypri vixit, Timotheus Lesbi*, C. N. (Conon passa une grande partie de sa vie dans l'île de Chypre, Timothée dans celle de Lesbos).

On dit au contraire *in Britannia*, *in Sicilia*, *in Sardinia*, et de même de toutes les grandes îles.

§ 366. Des expressions *domi*, *humi*, *ruri*, etc.

La règle des noms de ville s'applique encore,

1° Au génitif pris adverbialement *domi* (à la maison, chez soi) : *Condiunt Ægyptii mortuos, et eos domi servant*, Cic. (les Égyptiens embaument les morts, et les conservent chez

1. *Celebri*, très-peuplée; *quondam*, fort anciennement. — 2. *Pro Arch.*

eux). Ce mot n'admet pas d'autres adjectifs que *meæ*, *tuæ*, *sue*, *nostræ*, *vestræ*, et par analogie, *alienæ*.

Domi signifie souvent *en paix*, *en temps de paix*, et, dans cette acception, il a pour opposés *belli* ou *militiæ* : *Nihil domi, nihil militiæ per magistratus geritur sine augurum auctoritate*, Cic. (les magistrats ne font rien ni en paix ni en guerre, ou, ni à Rome ni dans les camps, sans l'aveu des augures). On dit de même *aut belli*, *aut domi*, *belli domique*, *domi* servant toujours de corrélatif, soit à *belli*, soit à *militiæ*, qui seuls ne pourraient être employés en ce sens.

2° Au génitif *humi*, également adverbial : *humi jacere* (être étendu par terre); *humi corpus abjicere*, Q. C. (se jeter à terre).

3° A l'ancienne forme d'ablatif *ruri* : *Manlius Titum filium ruri habitare jussit*, Cic. (Manlius voulut que son fils Titus vécût à la campagne*).

Les poètes et les écrivains postérieurs à Cicéron emploient aussi *rure* à la question *Ubi*; mais *ruri* est préférable en prose, et l'autre forme doit être réservée pour la question *Unde* : *ruri esse, rure redire*.

§ 367.

QUESTION *Unde*.

Le nom qui exprime le lieu d'où l'on part, si c'est un nom de pays ou un terme général, se met à l'ablatif avec une des prépositions *de*, *ex*, *ab*, selon le verbe dont il est accompagné; cf. § 323. La préposition est souvent omise avec *locus*, *forum*, *provincia*.

Noms de ville, etc., à la question *Unde*.

Les noms propres de ville, ceux de quelques petites îles, ainsi que *domus*, *humus* et *rus*, se mettent à l'ablatif sans préposition : *Dionysius Platonem Athenis arcessivit*, C. N. (Denys fit venir Platon d'Athènes). — *Domo profugere*, Cic. (s'enfuir de chez soi, de sa maison, de sa patrie). — *Surgit humo juve-*

* Il est inutile de rien sous-entendre pour expliquer les génitifs *Romæ*, *Lugduni*, *domi*, *humi*. Remarquons d'abord que *Romæ* est pour *Romai*, et que dès lors tous ces mots se terminent réellement en *i* comme *ruri* et comme *Tiburi*, *Carthagini*, *Lacedæmoni*, dont on trouve des exemples à la question *ubi*, enfin comme *ubi* lui-même et *ibi*. N'est-il pas permis de penser que le cas du repos était primitivement le datif en latin comme en grec, ou plutôt que, dans les deux langues, la terminaison *i* ajoutée au radical formait un cas spécial destiné à marquer le lieu où l'on est? Les désinences *a* et *i* n'auraient donc du génitif que l'apparence, et seraient un vrai locatif. Priscien et Donat, en considérant ces prétendus génitifs comme des adverbes de lieu, conduisent directement à cette conjecture. Ce serait aussi une trop bizarre anomalie, que le même rapport fût exprimé par un cas au singulier et par un autre au pluriel.

nis, Ov. (le jeune homme se lève de terre). — *Quum Tullius rure redierit, mittam eum ad te*, Cic. (quand Tullius sera revenu de la campagne, je vous l'enverrai).

§ 368.

QUESTION QUO.

Le nom qui exprime le lieu où l'on va se met à l'accusatif avec *in* si l'on entre dans le lieu, avec *ad* si l'on ne fait qu'en approcher : *Proba vita via est in cælum*, Cic. (une bonne vie est le chemin du ciel = conduit dans le ciel). — *Ad rivum eumdem lupus et agnus venerant*, Ph. (un loup et un agneau étaient venus au même ruisseau). — *Proficiscitur in Galliam* (il part pour la Gaule).

Noms de ville, etc., à la question Quo.

Les noms de ville, ceux de quelques petites îles, ainsi que *domus* et *rus*, se mettent à l'accusatif sans préposition : *Proficiscitur Athenas* (il part pour Athènes). — *Curius primus Romam elephantos duxit*, Eut. (Curius fut le premier qui conduisit des éléphants à Rome). — *Domum redire* (revenir chez soi, dans sa maison ou dans sa patrie). — *Ego rus ibo atque ibi manebo*, Tér. (j'irai à la campagne et j'y resterai)¹.

Les mots ajoutés par apposition se mettent à l'accusatif avec ou sans *in* : *Demaratus Corinthius dicitur se contulisse Tarquinios, in urbem Etruriæ florentissimam*, Cic. (Démarate de Corinthe alla, dit-on, s'établir à Tarquinies, ville la plus florissante de l'Étrurie). — *Catinam quum venisset, oppidum locuples*, Cic. de Sign. 23 (étant venu à Catane, ville opulente).

REM. *Petere*, dans le sens d'*aller*, de *gagner un lieu*, régit l'accusatif comme tout autre verbe actif : *Grues, loca calidiora petentes, maria transmittunt*, Cic. (les grues passent les mers, pour aller chercher des climats plus chauds). — *Galliam, Italiam, Romam petere* (aller en Gaule, en Italie, à Rome).

§ 369.

QUESTION QUÆ.

Le nom du lieu par où l'on passe se met à l'ablatif sans préposition ou à l'accusatif avec *per*, s'il s'agit d'un chemin, d'une rue, d'une porte : *Lupus, Esquilinā portā ingressus, per por-*

4. Il n'y a aucune préposition à sous-entendre, la destination de l'accusatif étant d'exprimer le lieu vers lequel un mouvement se dirige. C'est ce qui autorise les poètes à omettre la préposition même devant les noms de pays et les termes généraux : *Italiam Lavinaque venit littora*. — *Devenere locos lætos et amana vireta*, Virg.

tam Collinam evaserat, T. Liv. (un loup, entré par la porte Esquiline, s'était sauvé par la porte Colline). — *Catilina Aureliā viā profectus est*, Cic. (Catilina est parti par la voie Aurélienne).

Avec les noms de ville et de pays, on emploie *per* et l'accusatif : *Per Carthaginem transire; iter facere per Galliam* (passer par Carthage; traverser la Gaule).

§ 370. Observations générales sur les questions de lieu.

1. Les noms de ville, aux questions *ubi*, *unde*, *quo*, se construisent avec les prépositions, lorsque les noms communs *urbs* ou *oppidum* sont placés avant, et que c'est le nom propre qui forme apposition : *Cimon in oppido Citio est mortuus*, C. N. (Cimon mourut dans la ville de Citium¹). — *Vercingetorix expellitur ex oppido Gergoviā*, Cés. (Vercingétorix est chassé de la ville de Gergovie²).

2. Il en est de même de *domus* lorsqu'il régit un génitif³ ou qu'il désigne l'édifice ou la famille : *Alcibiades educatus est in domo Periclis*, C. N. (Alcibiade fut élevé dans la maison de Périclès). — *Atticus non ex vita, sed ex domo in domum videbatur migrare*, C. N. (Atticus paraissait moins sortir de la vie, que passer d'une maison dans une autre).

3. La préposition française *chez* se rend, à la question *Ubi*, par *apud* avec l'accusatif : *Cænare apud amicum* (souper chez un ami). — *Scaurum ruri apud se esse audio*, Cic. (j'apprends que Scaurus est chez lui, à la campagne);

À la question *Unde*, par *a* ou *ab* avec l'ablatif : *A patre venio* (je viens de chez mon père). — *Quisnam a nobis egreditur foras?* Tér. (qui donc sort de chez nous?);

À la question *Quo*, par *ad* avec l'accusatif : *Eamus ad me*, Tér. (allons chez moi); — *ad Cæsarem* (chez César);

À la question *Qua*, pour rendre « Passer par chez quelqu'un », l'on dira *per domum alicujus transire*; mais cette manière de parler est fort rare, aussi bien en français qu'en latin.

REM. On a vu dans les paragraphes précédents que *chez soi*, c.-à-d. *au logis*, s'exprimait aussi par *domi*, *domo*, *domum*, suivant la nature de la question et le sens de la phrase.

1. Ville maritime, de l'île de Chypre. — 2. Place forte des Arvernes, à peu de distance de la ville moderne de Clermont-Ferrand. — 3. Il y a quelques exceptions : *Domus Cn. Calidii*, Cic. in Ferr. IV, 20.

§ 371.

QUESTION D'ÉTENDUE.

Le nom qui exprime l'étendue en longueur, en largeur, en hauteur ou en profondeur se met à l'accusatif sans préposition après les verbes et les adjectifs; *Planities tria millia passuum in longitudinem patet*¹, Cés. (la plaine a trois mille pas d'étendue en longueur). — *Muri Babylonis ducentos pedes alti, quinquagenos lati erant*², Plin. (les murs de Babylone avaient deux cents pieds de haut, et cinquante de large).

REM. 1. Au lieu de l'accusatif, l'étendue est quelquefois exprimée par l'ablatif; mais l'emploi de ce cas est rare et on ne doit pas l'imiter.

2. Avec un substantif, elle peut l'être par le génitif de qualité (§ 309): *Colossus centum viginti pedum*, Suet. — *Pedum quindecim fossa*, Cés.

§ 372.

QUESTION DE DISTANCE.

La distance d'un lieu à un autre s'exprime, comme l'étendue, par l'accusatif sans préposition: *Civitas ea*³ *sita fuit passus mille ferme a mari*, T. Liv. (cette ville était située à environ mille pas de la mer).

On peut aussi se servir de l'ablatif, et les historiens en offrent d'assez nombreux exemples: *Æsculapii templum quinque millibus passuum ab urbe*⁴ *distat*, T. Liv. (le temple d'Esculape est éloigné de cinq mille pas de la ville).

On emploie élégamment l'ablatif *spatio*, suivi d'un génitif: *Æmilius a Chalcide Aulidem*⁵ *trajicit, trium millium spatio distantem*, T. Liv. (de Chalcis, Paul Émile passe à Aulis, qui en est éloignée de trois milles).

Quand la distance est exprimée par le mot *lapis* (pierre milliaire), on le met à l'accusatif avec *ad* et le nombre ordinal: *Ad quartum a Cremona lapidem fulsere legionum signa*, Tac. (à quatre milles de Crémone, brillèrent les étendards des légions).

1. Cf. § 358: *Ambulare septingenta millia passuum*. — 2. *Altus* signifie Ayant en hauteur; *Latus*, Ayant en largeur; cf. § 362, *nuda pedes*.

3. Sagonte, en Espagne. — 4. Epidaure, en Argolide. — 5. Chalcis, dans l'île d'Eubée; Aulis, dans la Béotie. — Le mot *Chalcide*, quoique étant un nom propre de ville, est précédé de la préposition *a*, pour plus de clarté, et à cause de l'opposition.

DES QUESTIONS DE TEMPS.

§ 373.

QUESTION Quando (*quand*).

Les circonstances de temps sont assimilées à celles de lieu et marquées par les mêmes cas. Ainsi, le terme qui exprime en quel temps une chose a été faite ou sera faite, se met à l'ablatif sans préposition: *Pyrrhi temporibus, jam Apollo versus facere desierat*, Cic. (à l'époque de Pyrrhus, Apollon avait déjà cessé de faire des vers). — *Quā nocte natus est Alexander, eadem Dianæ Ephesiæ templum deflagavit*, Cic. (la nuit même où naquit Alexandre, le temple de Diane à Ephèse fut brûlé). — *Homerus annis multis fuit ante Romulum*, Cic. (Homère vécut bien des années avant Romulus). — *Themistocles fecit idem quod viginti annis ante fecerat Coriolanus*, Cic. (Thémistocle fit ce que Coriolan avait fait vingt ans auparavant).

REM. 1. Au lieu de *viginti annis ante*, on aurait pu dire en employant le nombre ordinal au singulier, *vigesimo anno ante*, ou *vigesimo ante anno* (la vingtième année auparavant); *viginti post annis*, ou *vigesimo post anno* (vingt ans, ou, la vingtième année après).

2. *Ante* et *post*, qui dans ces exemples sont adverbes, peuvent redevenir prépositions, et l'on dira également bien *multis post annis*, ou, *post multos annos eadem evenere*, comme on dit en français: « Beaucoup d'années après, ou, après beaucoup d'années, les mêmes événements se renouvelèrent. »

3. Cet emploi de *post* avec l'accusatif fournit le moyen de rendre les locutions françaises, *dans peu de jours, dans quelques années*, etc.; dans pouvant se tourner par APRÈS, on dira *post paucos dies, post aliquot annos*.

Cependant, avec *biduum, triduum, quātriduum*, le même rapport s'exprime par l'ablatif: *Triduo hæc audietis*, Cic. (vous apprendrez cela dans trois jours).

4. Si l'on veut rendre en latin, *tous les sept jours*, et autres expressions semblables, marquant retour périodique d'une action, il faut dire avec *quisque* et l'ablatif: *septimo quōque die* (mot à mot, chaque septième journée).

5. A la question *Quando* appartiennent encore les deux adverbes *pridie* et *postridie*. On dit *pridie, postridie ejus diei* (la